



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du lundi 18 mai 2015**

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, Motion, 0.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la motion), Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 4.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir de la motion), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir de la motion) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugy : M. Frank LAIDIE Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT Thisse : Mme Laurence GUIBRET Vaire-Arcier : M. Charles PERROT

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORIGUET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. CHANEY, E. ALAUZET, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, E. BRIOT, Y.M. DAHOU, D. DARD, L. FAGAUT (à partir du 4.3), F. GERDIL-DJAOUAT, J. GROSERRIN (jusqu'au 4.2), T. MORTON, M. SEBBAH, B. ASTRIC, C. BOTTERON, G. GALLIOT, M.P. MARQUIS, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 6.2), J.M. BOUSSET, F. LAIDIE, V. BRIOT, A. SALOMEZ, C. PERROT

**Mandataires :** C. JARROT, A. POULIN, E. MAILLOT, M. LOYAT, M. OMOURI, C. LIME, D. POISSENOT, A. GHEZALI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 4.3), C. MICHEL, L. FAGAUT (jusqu'au 4.2), M. ZEHAF, S. PESEUX, D. JACQUIN, P. CORNE, C. DEMOLY, J. CANAL, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE (jusqu'au 6.2), C. BARTHELET, A. AVIS, G. BAULIEU, E. PETIT, J.N. BESANCON

Délibération n°2015/002797

Rapport n°Motion - Motion relative à certaines dispositions du projet de loi NOTRe

## Motion relative à certaines dispositions du projet de loi NOTRe

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Questions diverses**

Le Sénat examinera en deuxième lecture, à partir du 26 mai prochain, le projet de loi (modifié par l'Assemblée nationale) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dit projet de loi NOTRe).

Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015.

A la veille du nouvel examen de ce texte par le Parlement, les conseillers communautaires de la CAGB alertent les députés et les sénateurs sur deux mesures contenues dans le texte actuel :

- **l'élection au suffrage universel direct « sans fléchage » des conseillers communautaires de toutes les intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles)**

Ces nouvelles modalités d'élection (qui devraient être précisées par une nouvelle loi à intervenir d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017) érigerait les communautés en collectivités territoriales de plein exercice (et donc un niveau de collectivités supplémentaire) et surtout modifieraient profondément la nature de l'intercommunalité.

En effet, un nouveau dispositif d'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires a été mis en place pour la première fois en mars 2014 dans les communes de plus de 1 000 habitants. Ce dispositif par « fléchage » sur un même bulletin de vote dans le cadre des élections municipales a bien fonctionné.

Aller plus loin en déconnectant l'élection municipale de l'élection communautaire, reviendrait à couper le cordon ombilical qui relie les communes et les intercommunalités, transformerait l'intercommunalité en supracommunalité et programmerait de fait la disparition à court terme des communes.

Paradoxalement, cette évolution se ferait également au détriment du fonctionnement actuel, cohérent et équilibré, de l'intercommunalité.

- **la suppression de l'intérêt communautaire (ligne de partage entre la compétence communale et la compétence intercommunale) en matière de zones d'activités économiques (ZAE)**

Cette suppression ferait disparaître un élément de souplesse et de subsidiarité nécessaire à la construction d'une intercommunalité durable et aurait, pour la CAGB, des conséquences très importantes.

En effet, depuis 2001, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire 13 ZAE. Si la suppression de l'intérêt communautaire était inscrite dans la loi, la CAGB deviendrait automatiquement et obligatoirement compétente pour toutes les autres ZAE dans le périmètre des 58 communes, c'est-à-dire près de 69 ZAE supplémentaires, dont 60 existantes et 9 en cours de création.

Evidemment, ce transfert aurait des conséquences financières importantes, car la CAGB devrait alors gérer, entretenir et rénover toutes ces zones d'activités (dont certaines très anciennes avec des frais importants à envisager), ce qui générerait des dépenses nouvelles considérables dans le contexte financier actuel très contraint, et avec des transferts de charges qui ne seraient pas toujours à la hauteur des dépenses à engager...

**A la majorité, 8 contre et 36 abstentions, les conseillers communautaires de la CAGB :**

- se déclarent fermement opposés au principe d'une élection supra communale des élus intercommunaux à l'échéance de 2020 qui ferait disparaître l'intercommunalité dans sa forme actuelle et souhaitent le retrait du projet de loi des mesures prévoyant l'élection au suffrage universel direct « sans fléchage » des conseillers communautaires,
- demandent le maintien de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques pour délimiter le champ d'intervention de l'intercommunalité, différent pour chaque territoire, et appellent à une libre organisation du bloc local dans le respect des communes et tenant compte de la réalité et de la situation économique, sociale et financière des territoires,
- rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement tenant compte de la maîtrise des dépenses publiques, selon le principe de subsidiarité et dans le cadre de transferts volontaires de compétence.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 8

Abstentions : 36

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 29 MAI 2015